Réf. Farde e-Assemblées : 2624304

N° OJ : **44**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Culture.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 34.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 34.500,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes :

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 2.500,00 EUR à l'asbl Bibliothèque Patrice Lumumba pour leurs frais de fonctionnement 2025;
2) 10.000,00 EUR à l'asbl Brussels By Night Federation pour le Brussels Night Days 2024;
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Riches-Claires pour l'organisation de séances pour les publics fragilisés;
4) 7.000,00 EUR à l'asbl Les Spectacles du Conservatoire pour leurs frais de fonctionnement 2024;
5) 5.000,00 EUR à l'asbl Université des Familles & Académie des Parents - pour les projets Université des Familles – une étoile, un Destin;
6) 5.000,00 EUR à l'asbl Folioscope pour l'organisation "Anima 2025".

Annexes :